

Sports en Afrique noire

Développer les recherches sur les institutions, les pratiques et les aménagements sportifs

par Jean-Pierre AUGUSTIN*

On peut considérer que le sport confère à l'Afrique une audience internationale qu'elle acquiert difficilement dans d'autres domaines. Ses champions se révèlent sur le plan mondial dans les courses de fond et de demi-fond au cours des années 1970 (Abmayr & Pinaud, 1994).

La première édition du Paris-Dakar organisé depuis 1979 transforme la tradition des raids automobiles de l'entre-deux-guerres. Et surtout, les joueurs et les équipes de football africains acquièrent une réputation internationale. En témoigne le succès de la 23^e Coupe d'Afrique des Nations organisée à Bamako, au Mali, en 2002 qui regroupe 16 équipes nationales et dont la finale entre le Sénégal et le Cameroun rassemble des milliers de spectateurs et des millions de téléspectateurs. Cette même année, pour la première fois, cinq pays africains sont qualifiés pour le Mondial de football et le Sénégal est parvenu en quart de finale.

Paradoxalement, les recherches dans les universités francophones sont peu nombreuses. Le rappel de quelques éléments liés aux débuts du sport africain, au panafricanisme sportif et aux coupes d'Afrique de football ne vise qu'à souligner quelques voies de recherches susceptibles d'éclairer des pans entiers de l'organisation et du fonctionnement des sociétés africaines.

I - LES DÉBUTS DU SPORT EN AFRIQUE NOIRE

La division coloniale à la fin du XIX^e siècle a bouleversé l'organisation des sociétés africaines et inauguré une période où l'originalité de la culture et de l'art africains est relativement délaissée au profit des normes européennes (Blacking, 1987). Pour comprendre les conditions de l'introduction des sports codifiés, il faut rappeler le cadre juridique des colonies où se côtoient sur un même territoire des populations ayant des droits et des devoirs différents. La législation coloniale divise les Africains en deux catégories : les "sujets" de la France soumis au code de l'indigénat et aux pouvoirs disciplinaires (travail obligatoire, interdiction

de s'associer) et les "citoyens assimilés" qui bénéficient d'une intégration limitée autant par les comportements sociaux du colonat français que par la loi. Les Français, fonctionnaires, militaires ou civils, commerçants ou petits entrepreneurs, sont citoyens à part entière alors qu'un certain nombre de métis ou d'étrangers disposent de statuts intermédiaires. La société coloniale est donc profondément divisée et hiérarchisée et cette situation change peu avant la Seconde Guerre mondiale (Deville-Danthu, 1997).

Les colons européens qui introduisent le sport en Afrique constituent d'abord des clubs fermés situés dans les grandes villes où ils sont établis. Ils reprennent les appellations de la métropole : Racing, Stade, Cercle, Union ; en 1903 est créé l'Excelsior Club considéré comme la première association de football au Ghana ; un peu plus tard apparaît le Cercle de l'Union de Dakar. Très confidentielles, ces sociétés qui reproduisent les modèles de sociabilité bourgeoise ne prennent de l'importance qu'après la Première Guerre mondiale. L'administration coloniale, à partir de l'armée et de l'école, favorise la diffusion du

* Professeur de géographie, Université Michel de Montaigne-Bordeaux3, PESSAC

sport ; elle organise des épreuves athlétiques mais aussi les premières équipes de football telle celle de l'Équipe militaire de l'armée française créée à Ouagadougou en 1920, ou celle de l'Union sportive des tireurs dakarois. Le sport devient aussi un spectacle avec la création de stades et de champs de courses et la naissance de sociétés d'encouragement de la race chevaline.

Une nouvelle étape est marquée par l'initiative des Africains assimilés qui forment un groupe suffisamment important pour se manifester dans la vie sportive ; les militaires, les élèves de l'École Normale Supérieure William Ponty à Dakar, mais aussi des scolaires s'inscrivent dans les clubs omnisports ou créent leur propre association, telle l'Union Sportive Indigène de Dakar en 1929. Apparaissent aussi des clubs à base clanique tel l'Ashanti Kotoko, équipe ghanéenne fondée en 1925, qui porte le nom d'une des principales ethnies du pays concentrée à l'est et dont le centre urbain est Kumasi. Au Cameroun, les Ewondo se reconnaissent dans le Canon de Yaoundé, les Bamiléké dans l'Union de Douala, et les Bassa dans le Dynamo de Douala (Augustin, 1995, a).

Il faut attendre les lois sociales et politiques de 1946 pour que soit supprimée la législation défavorable aux seuls Africains : suppression de l'indigénat, liberté de réunion et d'association, citoyenneté française à tous les habitants de l'Union française. Malgré l'hostilité du colonat, le changement de statut des Africains se met en place lentement et favorise la multiplication d'associations et de pratiques nouvelles et notamment la progression des clubs dans les grandes villes qui accompagne la construction de stades de football. Progressivement, le mouvement sportif africain s'organise sur une base fédérale ; les clubs se regroupent dans la Ligue de Football de l'Afrique occidentale qui est reconnue par la Fédération Française de Football en 1951 et compte 12 000 licenciés en 1957 (Deville-Danthu, 1992). Parallèlement, l'administration crée en 1952 l'Office des Sports Scolaires et Universitaires qui organise en 1955 les Jeux Scolaires de l'Afrique noire.

À la veille de la période de décolonisation, le sport et en particulier le football, est implanté dans les villes africaines. Il s'est organisé autour de trois pôles de diffusion, civil, militaire et scolaire. Le pôle civil est le plus ancien, mais les pôles militaire et scolaire ont, avec l'accord de l'administration, choisi la voie éducative ; certains considèrent que c'est pour enrayer la prise de conscience nationale que les colonisateurs ont favorisé les clubs et les compétitions. L'échec des tentatives d'organisation des Jeux Africains à Alger en 1925,

et à Alexandrie en 1929, à l'initiative du Comité olympique, montre que dans cette voie les administrateurs ne souhaitaient pas aller trop loin, et P. de Coubertin note dans ses mémoires : "*Au fond des choses, il y avait le conflit essentiel, la lutte de l'esprit colonial contre la tendance d'émanciper l'indigène, tendance pleine de périls au regard des états-majors de la métropole*". Les choses changent cependant et c'est en 1949 qu'est instituée la Coupe de l'AOF de football. En 1952, l'AEF, l'AOF et le Cameroun participent aux premières rencontres sportives officielles. Une autre étape est franchie en 1959 avec l'organisation à Bangui de la première manifestation sportive d'importance rassemblant près de 800 participants.

Les jeux des indépendances proposés par la France s'inscrivent dans le cadre d'une diplomatie classique qui cherche à éviter les ruptures. La métropole propose d'abord les Jeux de la Communauté qui ont lieu à Tananarive en 1960 et rassemblent onze États africains d'expression française et une délégation française. Puis, en 1961, les Jeux de l'Amitié ont lieu à Abidjan avec treize États francophones et deux anglophones (le Libéria et le Nigéria) ainsi que la France et des représentants des Départements ou Territoires d'Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon, Comores, Wallis et Futuna, et la Polynésie). En 1963, les Jeux de l'Amitié de Dakar s'ouvrent à de nouveaux États, l'Algérie, la Gambie, le Ghana et la République Arabe Unie. Les jeux de 1965, à Brazzaville, marquent une autre étape vers l'autonomie puisqu'ils se font sans la présence d'une délégation française et consacrent l'indépendance relative du mouvement sportif ainsi que sa vocation panafricaine. Ces jeux rassemblent 3 500 athlètes représentant trente pays dans dix disciplines sportives et se déroulent en présence du président du Comité International Olympique.

Les indépendances ont donné aux États les moyens de renforcer leur identité nationale et de participer aux instances supra-nationales (Maguire, 1994). Dans ce nouveau système de relations, le degré d'intégration et d'ouverture du sport africain se situe à divers niveaux, d'abord à celui de l'État, ensuite à celui des instances internationales officielles ; mais il s'organise aussi au niveau du continent. Il s'agit d'un phénomène transcalaire où se mêlent les deux tendances de la diplomatie classique et du panafricanisme. Le sport, en raison de ses capacités symboliques, est une ressource importante de toute politique étrangère et il contribue à exprimer et à affirmer l'identité politique, économique et sociale des nouvelles

nations indépendantes (Uweche, 1978). Les gouvernements ne s'y sont pas trompés. Le sport se voit assigner une mission conciliatrice que les responsables nationaux expriment explicitement comme l'illustre la déclaration du ministre ivoirien de la Jeunesse et des Sports en mars 1966 (Guillaume, 1974) : "*Nous devons construire la Nation; oui, par-dessus tout, il faut d'abord la Nation... et une nation, ce n'est pas un État, c'est plus qu'un État, c'est la fusion de toutes les tribus, c'est une manière commune de penser... donc, tout au long de ma gestion, je prendrai un soin jaloux à faire en sorte que tout parte du sport*". L'analyse comparative des contextes socio-politiques est une piste de recherche à développer (Mahmann, 1989 ; Godia, 1989).

À la différence des pays européens où le mouvement sportif s'est d'abord développé à l'initiative de la société civile, l'État est omniprésent dans les pays africains francophones (Mignon, 1984) et la quasi-totalité d'entre eux deviennent membres des instances sportives internationales. D'abord, ils entrent en masse au Comité International Olympique (CIO) qui est considéré par beaucoup comme la plus respectable et par ailleurs la plus ancienne des organisations internationales. Chaque État crée son Comité olympique national selon les textes proposés par le CIO. Ensuite, il adhère à la Fédération Internationale du Football Association (FIFA) en raison de l'importance que le football a pris en Afrique. Cette fédération qui compte plus de pays affiliés que l'ONU est une institution où les pays africains et le tiers-monde sont fortement représentés. L'élection d'un représentant des pays du Sud, le Brésilien Joao Havelange à la présidence de la FIFA est perçue comme un atout qui permet à un second représentant des pays africains de participer en 1982 à la Coupe du Monde. Le choix de la désignation de la France, et non pas du Maroc pour accueillir la Coupe du Monde de 1998, est cependant vécu comme une injustice et une marque de faiblesse de la part du président de la FIFA.

L'adhésion à d'autres instances sportives internationales et en particulier à la Fédération Internationale Sportive (FIS), au Conseil International du Sport Militaire (CISM), à la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur (FIAA) ou à la Fédération Internationale des Sports Universitaires (FISU) est un moyen pour les États africains d'affirmer leur existence vis-à-vis de la communauté internationale (Melik-Chakhazarof, 1970). Il s'inscrit dans une diplomatie classique perçue comme moyen d'expression politique qui se situe à côté des tendances au panafricanisme.

II - LE PANAFRICANISME SPORTIF COMME MOYEN DE PRESSION POLITIQUE

Le panafricanisme sportif peut se définir comme la volonté d'affirmer une identité africaine à partir d'une collaboration sportive institutionnalisée entre les États, par le biais de structures communes supra-étatiques. On peut admettre que le sport africain se découvre une vocation panafricaine dans le sillage de dirigeants politiques tels que Nasser et N'Krumah. Ces deux chefs d'État ont tenté de créer des équipes de football susceptibles de rivaliser avec les équipes de l'Europe de l'Ouest. C'est d'ailleurs autour de ce sport que les premières manifestations panafricaines voient le jour. La Confédération Africaine du Football (CAF) est créée en 1959 lors du Congrès de la FIFA à Lisbonne, à l'initiative des trois représentants d'Égypte, du Soudan et de l'Éthiopie. La FIFA admet dans ses statuts que les associations nationales appartenant géographiquement au même continent peuvent se regrouper en confédérations qui seront reconnues par les instances internationales. Ce n'est cependant qu'en 1961 que la FIFA enregistre officiellement l'adhésion de la CAF car celle-ci avait dès l'année de sa naissance pris position sur le plan politique international en écartant l'Afrique du Sud des compétitions africaines de football. Ne comptant que trois pays africains lors de sa création pour plus de 50 en 1993, la CAF a été voulue et soutenue par Nasser, et, à ses débuts, ce panafricanisme sportif était aussi révolutionnaire que le panafricanisme politique (Mbengalack, 1993) : "*il se voulait être un outil pratique qui devait permettre de réaliser une politique cohérente dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme*".

Le temps des décolonisations autour des années 1960 retarde paradoxalement ce mouvement en raison des stratégies politiques des métropoles et notamment de celles de la France qui organise les Jeux de la Communauté, puis de l'Amitié, de 1959 à 1963. Le temps est cependant aux concertations et à l'organisation de l'unité du continent avec la conférence d'Addis Abeba en 1963 qui consacre la naissance de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). La France admet le principe de jeux réservés à l'Afrique et ceux organisés en 1965 sans la présence d'une délégation française peuvent être considérés comme les premiers jeux africains. On se tromperait cependant à considérer qu'il s'agit d'une rupture avec la métropole car ils s'inscrivent dans un contexte subtil où le rôle des grands commis de l'État français formés à l'école coloniale est décisif.

Le succès des Jeux de Brazzaville favorise les collaborations entre États et dès 1966 se crée à Bamako le Conseil supérieur des sports Africains (CSSA) qui reste la plus grande structure sportive panafricaine. Le CSSA contribue d'abord à l'essor des pratiques mais s'engage aussi dans une perspective politique et devient un organe technique de l'OUA en 1977. L'UNESCO accorde au CSSA le statut réservé aux organisations non gouvernementales puisqu'il s'est fixé lors de sa création l'objectif de contribuer à l'essor du sport en Afrique et d'aider à la constitution de zones sportives à l'intérieur du continent. Ces zones correspondent à des secteurs géopolitiques à l'échelle régionale regroupant les espaces traditionnels que sont par exemple l'AOF, l'AEF, le Maghreb, l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien. La question liée aux difficultés de déplacement et aux transports a été décisive pour aboutir à un découpage du continent en sept zones sportives.

Certains pays comme le Burkina Faso en 1984 afficheront leur volonté de dynamiser le CSSA au nom du rapprochement entre les peuples par le sport (Augustin & Drabo, 1990). Par ailleurs, la CAF reste théoriquement dépendante du CSSA mais de par l'importance du football en Afrique, elle dispose d'une relative marge de manœuvre. Elle est notamment la seule confédération sportive africaine qui organise trois compétitions de haut niveau : la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), la Coupe des Clubs Champions, la Coupe des Vainqueurs de Coupe (Belayachi, 1989).

L'autre objectif du CSSA est de veiller à l'expression et au respect des idéaux olympiques. C'est en ce sens que le panafricanisme sportif devient pour lui un moyen de pression politique et que la lutte contre l'apartheid sert de ciment unificateur dans la diplomatie étrangère africaine. Envisagé dès les années soixante, et notamment pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 1964 et de Mexico en 1968, l'isolement sportif de l'Afrique du Sud est officialisé en 1970 à Amsterdam lorsque, grâce à la fermeté des Africains, le CIO cesse de reconnaître le Comité National Olympique Sud-Africain. La décision est prise par 35 voix pour, 26 contre et 5 abstentions (Archer & Bouillon, 1981). La détermination que les États africains expriment dans les instances internationales pour dénoncer les pays qui refusent l'isolement sportif de l'Afrique du Sud est illustrée lors des Jeux de Montréal en 1976. Le CIO ayant refusé d'exclure de ces Jeux la Nouvelle-Zélande, coupable d'avoir rencontré l'équipe de rugby sud-africaine après les massacres de Soweto, les délégations africaines, à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, annoncent le retrait de leur délégation. Le CSSA pour coordonner les actions devient un organe spécialisé de l'OUA en 1977 et différentes

stratégies de boycott, systématique ou sélectif, seront envisagées.

Le sport semble conférer à l'Afrique une audience internationale qu'elle ne peut encore acquérir dans d'autres domaines, mais les interprétations de ce phénomène restent très divergentes (Yucef Fates, 1994). Pour les uns, les relations internationales vis-à-vis du sport renforcent, au-delà de certaines apparences, la domination des pays riches qui cumulent les pouvoirs. Pour d'autres, ces relations laissent une marge de manœuvre non négligeable que les États peuvent utiliser. Il ne fait aucun doute que le sport africain est à la fois dominé et sous-développé si l'on tient compte de la quasi mono-pratique autour du football, de la dépendance vis-à-vis des institutions et des firmes occidentales (Andreff, 1988) et de la dépossession de ses ressources par un marché des joueurs à sens unique (Augustin, 1994), mais nous aurions tendance à penser que le jeu des acteurs en fonction du système international reste cependant ouvert et que les relations internationales sont un atout, même mineur, pour le sport africain.

III - LES COUPES D'AFRIQUE COMME OCCASION D'AMÉNAGEMENT DES VILLES

Les centaines de compétitions internationales qui sont organisées chaque année intéressent majoritairement les pays développés et selon l'étude menée à l'université de Besançon (Mathieu & Praicheux, 1989), 96 % des rencontres s'effectuent dans les 30 pays les plus riches, les 10 premiers organisant 63 % des épreuves. L'Afrique organise cependant trois compétitions de football de haut niveau, la Coupe d'Afrique des Nations, la Coupe des clubs champions et la Coupe des vainqueurs de coupes. Ce sont les rencontres nationales et internationales qui déterminent souvent la construction des grands stades sportifs.

Le mouvement a débuté en Égypte, en raison de l'influence anglaise puis de la volonté du président Nasser qui s'est engagé dans une politique ambitieuse d'équipements visant à favoriser l'essor d'un panafricanisme sportif. La seule ville du Caire offre, dans une dizaine de stades, plus de 300 000 places au total ; le stade international du Caire en propose à lui seul 100 000. Trois autres capitales, Lagos, Luanda et Alger disposent d'enceintes de plus de 80 000 places alors que Casablanca, Rabat et Dakar sont dotées de stades de 60 000 à 70 000 places. Il subsiste encore une dizaine de villes dont Abidjan, Douala, Yaoundé, Kinshasa et Brazzaville équipées de stades de 50 000 places. La plupart ont été construits par les

États-nations depuis les indépendances avec l'aide de la coopération et en particulier de celle de la Chine populaire qui en a livré six. Ces stades de 40 000 à 60 000 places ont été édifiés à Cotonou, Mogadiscio, Ouagadougou, Banjul, Rabat et Dakar. Le Stade de l'Amitié de Dakar, inauguré en octobre 1985, remplace le vétuste Stade Demba Diop (30 000 places). Situé entre la ville et l'aéroport, il offre 60 000 places dont 12 000 couvertes. La pelouse du terrain de football, dont l'arrosage est automatique, est ceinturée par une piste d'athlétisme de 8 couloirs et l'ensemble dispose d'un affichage électrique et d'un éclairage assuré par 250 projecteurs. D'autres infrastructures sportives (terrains de handball et de basket, salles d'entraînements) et techniques (installations pour la radio et la télévision, salons de réceptions, parking intérieur de 300 places) complètent ce complexe de 15 ha qui est un des plus modernes d'Afrique de l'Ouest (Sall, 1986).

Au-delà du cas particulier de l'Afrique du Sud, les stades africains présentent des caractéristiques qui les différencient des stades européens. N'appartenant généralement pas aux municipalités ou aux clubs, ils sont souvent propriétés de l'État et leurs noms se rapportent à des personnalités politiques ou à l'histoire du pays. Les stades Houphouët-Boigny à Abidjan et Omar Bongo à Libreville ont été baptisés du nom des présidents alors qu'à Rabat, le Stade Moulay Abdallah est celui d'un sultan, ancêtre de la famille royale. À Ouagadougou, le Stade du 4 août rappelle la date de la révolution de 1983 et au Cameroun, le Stade de la Réunification de Douala symbolise la réunion des deux anciennes parties du pays.

La Coupe d'Afrique des Nations (CAN) constitue un événement sportif majeur et le pays organisateur entend faire de ce rendez-vous une grande fête populaire et une occasion d'accélérer les aménagements et les infrastructures du pays. Depuis la première coupe du Soudan en 1956, 23 CAN ont été organisés et celle de 2002 à Bamako au Mali a rassemblé 16 nations africaines. Dans un des pays les plus pauvres du monde, et qui de surcroît a été frappé par la crise née de la chute du prix du coton, 91,4 millions d'euros ont été injectés pour accompagner la compétition. Six stades, dont cinq entièrement neufs ont été aménagés. À Bamako, le vieux stade Modibo Keita a été restauré et sa capacité portée à 30 000 places, mais c'est au stade du 26 Mars, inauguré le 4 décembre 2001 que s'est jouée la demi-finale et la finale. D'autres compétitions se sont déroulées dans les stades régionaux de Mopti, Ségou, Sikasso et Kayes. Un programme de grands travaux a permis l'agrandissement et la modernisation de l'aéroport de Bamako, la réfection de celui de Mopti et la construction de ceux de Sikasso et de Kayes.

L'aménagement de routes, l'amélioration des réseaux téléphoniques et de télécommunications, des transports publics, le développement des infrastructures hôtelières et la construction des "villages CAN" dans chaque ville accueillant les compétitions, ont été engagés.

Au Mali, comme dans les pays organisateurs d'événements sportifs, les compétitions sont des occasions d'accélérer les aménagements et les mutations urbaines. Les métropoles cherchent, à partir des projets proposés, puis de leur réalisation, à démontrer leur puissance et leurs capacités entrepreneuriales. Ces événements sont à la fois un prétexte à la recomposition urbaine, à l'aménagement du territoire et à l'affirmation de l'image attractive des pays (Augustin, 1995, b). Les évaluations sur les retombées économiques des manifestations sont cependant diverses. Certains n'hésitent pas à souligner que ces retombées sont insignifiantes et considèrent que les pays organisateurs ont peu de chances de récupérer leur mise. Les urbanistes et les aménageurs doivent trouver dans les transformations engagées des moyens d'analyse utiles à l'interprétation des mutations urbaines et sociales.

Les coupes d'Afrique, moments forts d'effervescence sociale, ne sauraient faire oublier le rôle d'insertion que joue le sport dans les villes et les villages. Le mouvement des "clubs navétanes" (d'hivernage) au Sénégal offre un exemple de la capacité organisationnelle du football. Ces "clubs" sont des groupements qui, lors de la saison des pluies coïncidant avec les vacances scolaires d'été, favorisent la constitution d'équipes sur tout le territoire. Ils rassemblent, sur la base du quartier ou du village, des jeunes participant à des tournois récompensés par des trophées. Le mouvement né dans les années 1960 a connu plusieurs phases de régulation avec la fédération de football ; il reste toujours actif et a servi de modèle à d'autres pays africains.

Les quelques aspects énoncés dans ce texte sur les débuts du sport africain, sur le panafricanisme sportif, sur les coupes de football n'ont pour objectif que d'ouvrir des voies de recherche parmi d'autres, et de souligner comment les approches de géographie historique, sociale, économique et politique sont des moyens d'analyse des diverses composantes des sociétés. Les recherches sur les institutions, les pratiques et les aménagements sportifs en Afrique Noire sont peu développées et, sans en faire un thème majeur d'analyse, ces études peuvent éclairer des pans entiers du mode de fonctionnement des cultures modernes. Une meilleure connaissance des instances sportives locales, nationales et internationales est utile à la compréhension de l'organisation et de la domination sociale et politique (Praicheux, 1999). Le

sport, comme les pratiques qui lui sont liées, sert de décrypteur d'une réalité socio-spatiale complexe, la pertinence d'un géo-indicateur sportif permet de mieux saisir les dynamiques et les enjeux territoriaux. Les recherches anglophones sont plus avancées (Bale, 1989 ; Bale & Sang, 1996) et il existe un défi à relever dans les universités francophones. Si l'on convient que le sport est un élément participant à l'insertion sociale, à l'aménagement des villes et des sociétés, et que de surcroît la révolution médiatique en fait un spectacle mondial porteur d'enjeux économiques et géopolitiques, il est urgent de poursuivre des recherches pour combler le déficit actuel dans ce domaine.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

ABMAYR, W. ; PINAUD, Y. (1994).- *L'athlétisme africain*. Paris, Polymédias, 190 p.

ANDREFF, W. (1988).- Les multinationales et le sport dans les pays en développement. *Revue Tiers-Monde*, n° 113, pp. 73-100.

ARCHER, R. ; BOUILLON, A. (1981).- *Le sport et l'apartheid*. Paris, L'Albatros, 180 p.

AUGUSTIN, J.P. (1995, a).- Pratiques du corps et pratiques sportives en Afrique. In : CLAVAL (P.) ; SINGARAVELOU.- *Ethnogéographies*. Paris, L'Harmattan, pp. 299-316 (Géographie et culture).

AUGUSTIN, J.P. (1995, b).- *Sport, géographie et aménagement*. Paris, Nathan, 254 p. (Fac géographie).

AUGUSTIN, J.P. (1994).- Sport, décolonisation et relations internationales. L'exemple de l'Afrique Noire. In : ARNAUD, P. ; WAHL, A.- *Sports et relations internationales*. Centre de recherche de l'université de Metz, pp. 199-209.

AUGUSTIN, J.P. ; DRABO, Y.K. (1990).- Au sport, citoyens ! La politique sportive menée au Burkina Faso de 1983 à 1988. In : *Géopolitique du sport*, actes du colloque de Besançon, Laboratoire de géographie humaine, Université de Franche-Comté, pp. 171-179.

BALE, J. (1989).- *Sports Geography*. London, New York, E&F Spon, 268 p.

BALE, J. ; SANG, J. (1996).- *Kenyan running, Movement, Culture, Geography and Global Change*. London, Portland, Frank Cass, 209 p.

BLACKING, J. (1987).- Games and sports in pre-colonial African societies. In : *Sport in Africa: Essays in Social History*. New York, Africana Publishing, pp. 3-22.

BELAYACHI, N. (1989).- *Style et identité du football africain*. Paris, L'Harmattan, 152 p.

DEVILLE-DANTHU, B. (1997).- *Le sport en noir et blanc, du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français de l'Afrique occidentale*. Paris, L'Harmattan, 544 p. (Espace et temps du sport).

DEVILLE-DANTHU, B. (1992).- L'A.O.F., pépinière d'athlètes. In : *Jeux et sports dans l'histoire* (T. 1 : Associations et politiques). Paris, CTHS, pp. 255-270.

GODIA, G. (1989).- Sport in Kenya. In : WAGNER, E.- *Sport in Asia and Africa*. New York, Greenwood Press, pp. 260-281.

GUILLAUME, P. (1974).- Sport et société en Afrique Noire. *Année Africaine*, (Paris, éd. Pédone), pp. 297-309.

MATHIEU, D. ; PRAICHEUX, J. (1989).- Les manifestations sportives internationales. *Mappemonde*, n° 89, pp. 7-13.

MAGUIRE, J. (1994).- Sport, national identities and globalisation. In : BALE, J., *Horizons in a Geography of Sports*. Keele University, Department of Geography, pp. 94-113 (Occasional Paper, 20).

MAHLMANN, P. (1989).- Perception of sport in Kenya. *Journal of Eastern Africa Research and Development*, n° 19, pp. 119-145.

MBENGALACK, E. (1993).- *La gouvernementalité du sport en Afrique : le sport et la politique au Cameroun*. Bordeaux, Institut d'Études Politiques, Centre d'Études d'Afrique Noire, 469 p. (Thèse de doctorat).

MELIK-CHAKHNAZAROV, A. (1970).- *Le sport en Afrique*. Paris, Présence Africaine, 206 p.

MIGNON, J.M. (1984).- *Afrique, jeunesses uniques, jeunesse encadrée*. Paris, L'Harmattan, 260 p.

PRAICHEUX, J. (1999).- Une lecture géopolitique des Jeux olympiques. *Géopolitique*, n° 66, pp. 94-98.

SALL, A. (1986).- Football, l'Afrique ne manque pas de grands stades. *Médias France intercontinentals*. RFI, n° 177, p. 6.

UWECHE, R.C. (1978).- Nation Building and Sport. In : LOWE, B. ; KANIN, D., STRENK, A. *Africa. Sport and International Relations*. Champaign, IL, Stipes, pp. 543-550.

YOUCEF FATÉS (1994).- *Sport et Tiers-monde*. Paris, PUF, 215 p. (Pratiques corporelles).

Jean-Pierre AUGUSTIN, Professeur de Géographie et d'Aménagement à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, membre de l'équipe INTERMET (Intégration territoriale, Région, Métropolisation), est spécialiste des formes d'actions collectives dans les villes et l'auteur du premier ouvrage consacré aux questions de géographie et d'aménagement du sport : *Sport, géographie et aménagement*, Paris, Nathan, 1995. Il a publié plusieurs travaux sur les villes africaines, en particulier l'ouvrage : *Saponé, village Mossi* au Centre d'Études d'Afrique Noire de Bordeaux et participe à une recherche sur les équipements et espaces publics à la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine en relation avec l'UMR DYMSET (Dynamique des Milieux et Sociétés dans les Espaces Tropicaux).

RÉSUMÉ/ABSTRACT

SPORTS EN AFRIQUE NOIRE DÉVELOPPER LES RECHERCHES SUR LES INSTITUTIONS, LES PRATIQUES ET LES AMÉNAGEMENTS SPORTIFS

par Jean-Pierre AUGUSTIN

La pénétration des sports codifiés et l'apparition d'équipements pour les activités sportives ont été plus tardives en Afrique que dans les pays occidentaux. Le sport dans les villes africaines, comme dans le reste du continent, a cependant connu depuis 20 ans un développement considérable, il participe à leur fonction économique et culturelle, à leur expression et à leur représentation. Les institutions nationales et internationales se sont mises en place et jouent un rôle non négligeable dans le concert des relations internationales. Les travaux sur ce thème sont encore peu nombreux et le rappel de la diversité et des spécificités du sport en Afrique vise à souligner quelques pistes de recherches susceptibles d'être engagées pour une meilleure compréhension des sociétés africaines aux prises avec la modernité.

Mots-clés : Afrique, sport, aménagement, pratiques, institutions.

SPORTS IN BLACK AFRICA: DEVELOPING RESEARCH INTO SPORTS INSTITUTIONS, PRACTICES, AND FACILITIES

by Jean-Pierre AUGUSTIN

The implementation of codified sports activities and the appearance of sporting facilities occurred later in African than in the West. In the last 20 years, African cities, as well as the rest of the continent, have witnessed considerable development in the field of sports. The latter plays a role in the former's economic and cultural makeup, expression and representation. National and international institutions have opened facilities and have helped to develop links between Africa and the rest of the world. Not much has been published on this subject but by underlining the diversity and the specifics of African sports practices, the author wishes to point out future research avenues in the hope of contributing to a better understanding of African society in its quest for modernity.

Keywords : Africa, sports, institutions, practices, implementation.